

DANS LA MÊME COLLECTION

Thomas d'Aquin, *Commentaire du Traité de l'interprétation d'Aristote*, par Bruno et Maylis Couillaud.

Théologie et cosmologie au XII^e siècle. L'École de Chartres (Bernard de Chartres, Guillaume de Conches, Thierry de Chartres, Guillaume de Saint-Thierry), par Michel Lemoine.

De la théologie aux mathématiques. L'Infini au XIV^e siècle. Textes choisis sous la direction de Joël Biard et Jean Celeyrette.

Être-Essence-Contingence (Henri de Gand, Gilles de Rome, Godefroid de Fontaines), par Catherine König-Pralon.

Thomas d'Aquin, *L'Astrologie – Les Opérations cachées de la nature – Les Sorts*, par Bruno Couillaud.

Jean Duns Scot, *La Cause du vouloir* suivi de *L'Objet de la jouissance*, par François Loiret.

Thomas Bradwardine, *Traité des rapports entre les rapidités et les mouvements*, suivi de Nicole Oresme, *Sur les rapports de rapports*, par Sabine Rommevaux.

Aristote, *Les Métaphysiques*, traduction analytique par André de Muralt.

Gilles de Rome, *Théorèmes sur l'être et l'essence*, par Stéphane Mercier.

Abū Naṣr Al-Fārābī, *Épître sur l'intellect (Risāla fī l-'aql)*, par Philippe Vallat.

Abū Naṣr Al-Fārābī, *Le Livre du régime politique*, par Philippe Vallat.

Albert le Grand, *Le traité du flux. Tractatus de fluxu causatorum a causa prima et causarum ordine*, par Sébastien Milazzo.

Guillaume d'Ockham, *Traité sur la quantité et traité sur le corps du christ*, par Magali Roques.

AL-MĀWARDĪ

DE L'ÉTHIQUE DU PRINCE
ET DU GOUVERNEMENT
DE L'ÉTAT

*Traduit de l'arabe
par Makram Abbès*

et

précédé d'un

Essai sur les arts de gouverner en Islam

PARIS

LES BELLES LETTRES

2015

À mes parents

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Al-Ma'mūn (786-833), l'un des califes les plus puissants de la dynastie abbasside à qui l'on attribue la mise en place de la politique de traduction systématique des œuvres d'Aristote en arabe, aimait jouer aux échecs, mais il perdait souvent, et se montrait incapable de l'emporter sur ses adversaires dans un jeu hautement prisé par l'élite abbasside de l'époque. Commentant cette situation, il aurait dit :

« Je suis étonné par mon cas, moi qui gouverne l'Empire du monde d'Orient en Occident, mais qui n'arrive pas à bien gouverner une table longue de deux coudées »¹.

Cette anecdote qui nous place au cœur de la pensée des arts de gouverner en Islam pose la question de la continuité ou de la discontinuité entre la maîtrise d'un espace aussi réduit que celui de la table d'échecs, et la gestion d'un Empire composé de territoires immenses avec des populations, des ethnies, des langues, des confessions et des traditions marquées par la pluralité et la complexité. La réflexion d'al-Ma'mūn postule, par ailleurs, la validité du même type d'intelligence pour appréhender plusieurs objets, de nombreux espaces, diverses catégories d'hommes, et une multiplicité de choses. On comprend, dès lors, la contrariété éprouvée par al-Ma'mūn qui croyait que le fait de gouverner le monde le prédisposait, théoriquement, à battre ses adversaires en échecs. Car ce sont les mêmes types de rationalité qui devaient, dans son esprit, traverser de part en part les

www.lesbelleslettres.com

Retrouvez Les Belles Lettres sur Facebook et Twitter.

© 2015, pour la traduction française,
Société d'édition Les Belles Lettres
95, bd Raspail, 75006 Paris.

ISBN : 978-2-251-18316-9

1. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ al-a'šā fī šinā'at al-inšā* (De l'art d'écrire). Le Caire, al-Maṭba'a l-amīriyya, 1913, t. 2, p. 143.

dès lors que ces derniers sont solidement établis, et qu'il lui semble juste de les observer. Les Princes sont, en effet, les cibles de ceux qui ont des demandes à faire, et les trésors auxquels recourent les proches⁴. En matière de politique, ce sont là des devoirs à accomplir. La libéralité est donc un caractère composé de pudeur et de préférence accordée aux autres avant soi-même.

Enfin, le quatrième trait de caractère qui est opposé à celui que je viens de décrire est la ladrerie et l'avarice qui mènent à la dispersion des conseillers, à l'irritation des sages et à l'enhardissement des ennemis. L'argent qui parvient aux Princes doit, en effet, être dépensé à bon escient et distribué à ceux qui le méritent. Aussi ne faut-il pas refuser de le donner ni l'utiliser pour diviser plutôt que pour rassembler. On dit :

« Celui qui accumule les biens pour qu'ils profitent aux autres, les gens lui obéiront, mais celui qui les amasse pour lui-même les gens le perdront ».

Lorsqu'il se montre ladre et qu'il refuse de donner, toute personne privée des dons du Prince va s'identifier à un créancier auquel on fait des atermolements, et à un titulaire d'un droit qu'on repousse ; dès lors, cette personne ne trouve pas d'excuse au Prince lorsque ce dernier lui refuse ses faveurs, et quand bien même elle bénéficierait de ses grâces, elle ne le remercierait point. Pour elle, les jours heureux sont un malheur, et les temps de trouble une occasion à saisir ; étant à l'affût des retournements du sort, elle guette l'arrivée des changements et la survenue des accidents. Avec le temps, et dès que la nécessité devient impérieuse, elle trahira la confiance qu'on lui a accordé, sera amené à tricher dans ses conseils, et à accepter les pots-de-vin pour nuire au Prince. Les fondements de son État s'en trouvent ébranlés et l'ordre de son royaume déstabilisé. Un sage affirme⁵ :

« Lorsque le Prince est avare, les gens en parlent beaucoup et ne lui témoignent plus de leur amitié ».

4. Passage à mettre en relation avec les développements du chapitre V de la deuxième partie concernant le choix des fonctionnaires. Voir infra, p. 391.

5. Le dit est attribué à Platon dans al-Tawhīdī, *al-Imtā' wa l-mu'ānasa* (*Du plaisir et de la bonne compagnie*), op. cit., t. 2, p. 46.

Quand, au contraire, les deux caractères relatifs au don et à la rétention se trouvent équilibrés, quand il n'hésite point à payer un dû et qu'il ne s'épale point dans de mauvaises dépenses dispendieuses, le Prince trouvera alors la rectitude et pourra y amener les autres. Hišām ibn 'Abd al-Malik dit⁶ :

« Nous ne donnons pas par gaspillage, ni nous ne refusons de le faire par parcimonie, mais nous sommes les trésoriers de Dieu ; quand Il le veut, nous donnons, et quand Il ne veut pas, nous ne donnons pas. Si toute personne qui formule une demande le faisait sincèrement, et que tout quémendeur méritait qu'on accéderait à sa demande, on ne se détournerait pas des quémendeurs ni ne repousserait les solliciteurs ».

La ladrerie est donc un caractère composé d'impudence et de regret.

Ce sont donc là des caractères qui, une fois qu'ils sont volontairement ajustés dans l'âme du Prince, l'aideront à entreprendre facilement la politique juste, et à ordonnancer ses actions en fonction de la conduite vertueuse. Quand il s'écarte du juste milieu et de l'équilibre loué parce qu'il se situe entre le don et le rétention, quand il se cantonne dans l'un des extrêmes qui est sujet au blâme, donnant ainsi largement à cause de sa libéralité ou gardant extrêmement son argent à cause de son avarice, le Prince se trouve alors dans une condition qui se divise en quatre sortes. La première est celle du Prince généreux pour lui-même et pour ses sujets ; la deuxième est celle du Prince avare avec lui-même et ses sujets ; la troisième est celle du Prince généreux à l'égard de lui-même, avare avec ses sujets ; la quatrième est celle du Prince avare envers lui-même, généreux avec ses sujets. Quand bien même le fait de s'éloigner du juste milieu ne serait pas exempt d'erreur ni de défaut, les différentes nations ont divergé pour savoir lequel de ces Princes est le plus proche de la rectitude et le plus éloigné du défaut. Ainsi, l'avis des Byzantins est que le plus proche du vrai et le plus éloigné du défaut est le Prince avare envers lui-même et ses sujets car il est économe et peu dispendieux. Les Indiens sont d'avis que le plus proche du vrai et le plus éloigné du défaut est le Prince libéral pour lui-même et pour ses sujets parce qu'il en tire profit lui-même et profite aussi aux autres. Les Perses estiment que le plus proche du vrai et le plus éloigné du défaut est le Prince libéral envers

6. Calife omeyyade, né en 691 et mort en 743.

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Lorsque le bâtisseur veille à ces huit conditions, il donne les droits dus aux habitants et il ne lui reste plus, comme devoir, que de les traiter selon les règles de la bonne conduite et de se comporter avec eux de la meilleure façon qui soit. C'est ainsi que la ville devient le lieu le plus parfait et l'endroit le plus équilibré pour vivre.

Par ailleurs, les villes sont de deux sortes : celles qui sont liées à l'agriculture et aux terres cultivées, et celles qui sont liées aux affaires et au commerce. Les habitants sont mieux établis dans la première car ils jouissent d'une situation meilleure que dans l'autre sorte. Aussi, les gens se pressent-ils d'y résider en raison de la présence des vivres en son sein et de la possibilité de les acquérir sur place. Parmi les conditions qui doivent être réunies, il y a le fait que la ville doit se trouver au milieu des terres cultivées, à distance égale des quatre coins du pays, au point de voir que son équilibre repose sur les vivres qui y sont produits, et que les routes qui mènent au centre sont égales les unes aux autres. Cette ville est prospère tant que les terres cultivées le sont aussi, et lorsque ses habitants éprouvent une injustice, ils se dispersent dans les villages aux alentours et continuent à y vivre en attendant que les temps injustes soient révolus. Mais si les gouverneurs des terres agricoles tyrannisent la population, celle-ci se réfugie dans la ville pour y trouver la sécurité. Chacun des deux espaces constitue ainsi un refuge pour l'autre.

Quant à la ville des affaires et du commerce, elle est la marque de la perfection de la région et l'ornement de la souveraineté. Toutes les merveilles du pays s'y trouvent et toutes les choses originales y sont ramenées. Rien n'y manque, et aucune marchandise importée ne s'y tarit. La chose qu'il faut d'abord observer en la matière est qu'elle soit construite au milieu d'autres villes proches des campagnes et qu'elle soit à proximité des villes commerçantes, de manière à ne pas trop s'éloigner de celui qui veut s'y rendre ni être à mille lieux de celui qui veut y aller. La deuxième condition est qu'elle se trouve sur une route facile à pratiquer, permettant ainsi de charger des poids importants que ce soit sur les barques dans les rivières ou sur les bêtes de somme. Dès que ses chemins deviennent difficiles à prendre et que ses espaces ouverts sont désertés, les gens s'en écartent, sauf en cas de nécessité. La troisième condition est que les routes soient sûres pour les voyageurs, avec de faibles redevances et peu de charges. En effet, puisque seuls les importateurs s'y rendent de manière passagère

en y cherchant le meilleur profit, les routes seraient abandonnées si les conditions de les pratiquer devenaient difficiles.

Des deux types de villes, celui que nous venons de décrire est le plus fréquenté et le plus connu dans les différents coins de la terre. Cette ville est appropriée aux besoins des Princes, non pas à la production des vivres dont ils ont besoin. Toutefois, si les Princes épuisent le pays en imposant des taxes et des impôts injustes, les habitants s'en iront, et trouveront d'autres villes où ils pourront résider. La ville abandonnée ne sera fréquentée que pour des cas de nécessité, et non pas par choix libre. Mais des lieux aussi nuisibles ne peuvent durer, et il n'est pas exclu qu'ils disparaissent et que les gens qui y vivent par nécessité les quittent pour rejoindre ceux qui les ont déjà quittés volontairement. Cela se fait, notamment, lorsque le détenteur du pouvoir ne rattrape pas la situation en réduisant les taxes et en se montrant équitable envers les habitants. Car les biens circulant dans cette ville proviennent du commerce et sont donc des biens meubles qu'il ne serait pas difficile, pour leurs propriétaires, de transférer. Ils choisiront donc de s'installer dans les villes les plus équilibrées et chercheront, en termes de commerce et de transactions, les endroits les plus accommodants. Ainsi, si leur patrie leur tourne le dos, toute la terre pourrait devenir leur patrie. Le poète dit⁶ :

« Abandonne les mauvais endroits et ne t'y établis point, et lorsqu'une patrie te tourne le dos, cherche alors à émigrer ».

[B- De la protection de la population]

La deuxième maxime de gouvernement est la garde de la population qui est un dépôt confié par Dieu au Prince afin de la protéger et de veiller sur ses affaires. En effet, la population ne peut se défendre que par le pouvoir du Prince et ne goûte à la justice et à l'équité que par ses bonnes actions. Le Prince est à sa population ce que le tuteur est à l'orphelin : il est préposé à le prendre en charge

6. Il s'agit de Qays al-Burğumī, poète antéislamique. Le vers est mentionné dans *al-Amāl wa l-hikm*, op. cit., p. 202.

et responsable de ses intérêts. En vertu de la charge de garde qui lui incombe et du dépôt de confiance dont il est investi, le Prince doit corriger les erreurs de la population, réparer ses fautes, protéger ses biens, et faire fructifier son argent. Le statut du Prince vis-à-vis de ses sujets est semblable à celui du tuteur de l'orphelin quant au devoir de les défendre, de trancher leurs conflits, et de veiller sur leurs intérêts. Car le profit correspondant à la rectitude de leur état rejaillit sur lui, de même que tout dommage les affectant l'atteint aussi. Jamais on ne trouvera un pouvoir droit où la situation des sujets aille en s'empirant.

En termes de devoirs incombant au Prince du fait qu'il s'est préposé en tant que pasteur responsable des sujets⁷, nous énumérons dix choses :

- La première consiste à donner aux sujets le pouvoir de résider en toute quiétude dans leurs foyers.
- La deuxième est de leur procurer la sécurité à la fois pour eux et pour leurs demeures.
- La troisième est d'arrêter les nuisances qui peuvent les affecter ainsi que de réprimer le pouvoir des puissants d'entre eux.
- La quatrième est de les traiter avec justice et équité.
- La cinquième est de trancher les conflits entre les plaignants.
- La sixième est de les exhorter à suivre les commandements de la Loi en ce qui concerne les cultes (*'ibādāt*) et les transactions sociales et commerciales (*mu'āmalāt*).
- La septième est d'appliquer les peines légales imposées par Dieu Très-Haut, et d'observer Ses droits auprès des sujets.
- La huitième est de se charger de servir leurs intérêts en ce qui concerne l'entretien des services des eaux et des ponts.
- La dixième consiste à les estimer à leur juste valeur, et à leur affecter le rang qui leur revient selon le domaine dans lequel ils se distinguent : religions, métiers, œuvres ou probité.

7. Nous traduisons par là l'expression « *ḥuqūq al-istir'ā'* », « devoirs émanant de la désignation à la fonction de gouvernant », ou encore « les devoirs de celui qui affiche la volonté de s'attribuer des sujets ». La forme verbale *istaf'ala* peut renvoyer au réfléchi intérieur (demander l'accomplissement de la notion de « *ri'āya* », de soin ou de gouvernement pastoral) ou bien à l'infléchi signifiant l'attribution à une personne de la fonction de « *rā'ī* » (pasteur, gouvernant).

En accomplissant ces devoirs, le Prince arrive à la politique juste et à la conduite vertueuse permettant d'obtenir une obéissance sincère, et de faire rentrer dans l'ordre l'état du royaume. Dès qu'il manque à ces devoirs, le Prince ainsi que les sujets seront dans l'état contraire. Ardašīr ibn Bābik dit :

« Le bonheur des sujets réside dans l'obéissance au Prince, et le bonheur du Prince consiste dans l'obéissance à Dieu ».

Un sage dit :

« Si le règne d'un Prince ne procure pas de la joie aux sujets, son pouvoir serait alors injuste ».

On raconte qu'Anūšīrwān dépêcha un messenger auprès d'un roi qui était sur le point d'entrer en guerre avec lui, en lui ordonnant de sonder sa conduite vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis de ses sujets. Il s'exécuta et lui dit lors de son retour :

– « J'ai constaté plus de frivolité que de sérieux chez lui, plus de mensonge que de vérité et plus d'injustice que de justice ». Anūšīrwān répondit alors : – « J'ai la chance de l'avoir déjà vaincu. Va à sa rencontre, et utilise pour le combattre [les armes] qu'il considère comme faibles, méprisables et de peu. Tu l'emporteras sur lui, et il sera vaincu ».

L'ayant fait, le messenger d'Anūšīrwān le vainquit et s'empara de son pouvoir.

[C- De la conduite des armées]

La troisième maxime qui est la direction des soldats constitue un fondement parce que c'est grâce à l'armée que le Prince s'est emparé fermement du pouvoir, et qu'il a réussi à s'en saisir au point de faire montre de sa puissance. Si l'armée est bien dirigée, sa force sera celle du Prince, mais si son état se détériore, sa force se retournera contre lui. Aussi est-il difficile de s'entendre avec ceux qui étaient de son côté et qui ont changé de camp.

pas être à court de revenus en faisant les dépenses, ni d'être obligé de recourir aux moyens extraordinaires et coercitifs. Ainsi, en mettant les dépenses en face des revenus, on aurait nécessairement trois cas :

Le premier est que les revenus soient supérieurs aux dépenses, et c'est là le résultat d'un pouvoir sain, et d'une détermination exacte. Le surplus est alors utilisé dans les imprévus et pour tous les accidents émergents. Dans ce cas, les sujets se prémunissent contre les mauvaises conséquences d'un pouvoir qui est dans le besoin, et les soldats sont confiants dans ses capacités à payer leurs soldes. Le Prince est alors capable de repousser les catastrophes et les déséquilibres. En effet, le pouvoir est assailli de différentes manières inattendues et le temps est soumis à d'innombrables accidents.

Le deuxième cas est celui où les revenus sont inférieurs aux dépenses. C'est le pouvoir mal-en-point et le gouvernement déséquilibré, car le maître du pouvoir va obtenir ce dont il a besoin par la force dont il dispose, et de quelque manière que ce soit. Interprétant ce qui est obligatoire de par la Loi, il va réclamer ce qui n'est pas son dû et, enchaîné au besoin, il sera amené à s'écarter des exigences de la Loi et des décrets de la politique pour trouver un moyen extrême par lequel il subviendrait à ses besoins et arriverait à ses fins. Les sujets sont par lui traînés à leur perte et les soldats étendent, eux, leur pouvoir sur lui, puisque le besoin les amène à faire la même chose que lui. Dans ce cas, rien ne peut les empêcher de se montrer tyranniques puisqu'il leur a déjà frayé la voie, et rien de ne peut les empêcher de sombrer dans la corruption vu qu'il l'a déjà fait lui-même. Ainsi, si le Prince n'arrive pas à se rattraper en se contentant de peu, et que ses soldats ne l'aident pas à faire des économies, c'est à l'impasse que conduira la corruption.

Quant au troisième cas, il consiste à ce que les revenus et les dépenses se trouvent à un niveau égal au point de s'équilibrer, ne produisant ni surplus ni manque. En temps de paix, le prince peut connaître l'autonomie, mais dans les moments de déséquilibres et de catastrophes, les choses se dérèglent. Ainsi, chaque moment a le statut qui lui convient. Si le Destin l'aide en faisant durer la paix, son pouvoir profitera du calme et de la droiture, mais si les calamités du temps s'abattent sur lui, il éprouvera beaucoup de peine, et les collaborateurs entameront ses biens. Que le Prince ait comme réserves pour de semblables moments sa bonté envers les sujets et l'usage de la justice dans sa politique, car un grand nombre de sujets sera ainsi de son côté, et sa politique juste donnera les fruits qu'il pourra alors récolter.

<CHAPITRE IV : DE L'ESPOIR ET DE LA CRAINTE>

Après l'examen de la sauvegarde de la religion et du choix des collaborateurs en tant que maximes du gouvernement juste, vient la politique juste à l'égard des sujets. Cette politique repose sur quatre choses : l'espoir et la crainte d'un côté, l'équité (*inṣāf*) et la réparation des injustices commises (*intisāf*), de l'autre.

L'espoir appelle à la concorde et à la bonne obéissance, incite à la pitié et amène à fournir de bons conseils. Tout cela fait partie des moyens les plus efficaces pour préserver l'État. Si le Prince ne favorise pas l'espoir, ce dernier disparaîtra chez les sujets qui feindront l'obéissance en attendant que la roue de la fortune tourne et qui, voyant arriver les moments difficiles, se presseront de lui désobéir. Ses liens avec eux seront ou bien fondés sur l'hypocrisie qu'ils ne montrent pas, ou bien sur l'opposition qui peut être ouvertement déclarée. Or aucun bien ne peut provenir d'une affaire partagée entre l'hypocrisie et la dissension. Abrawayz dit :

« L'homme le plus ignorant est celui qui s'appuie dans ses affaires sur celui dont il n'espère aucun bien et ne craint aucun mal ».

Quant à la crainte, elle empêche l'opposition des récalcitrants, et supprime les manigances des mauvaises gens qui, par elle, redoutent l'impétuosité du Prince et se prémunissent contre ses reproches. C'est l'un des moyens les plus puissants pour éduquer les habitants du royaume. Mais dès que la crainte disparaît, ses effets s'en vont aussi. C'est, en effet, le moment où le Prince use de douceur alors que les sujets deviennent violents, et où ils se fortifient tandis que leur chef

s'humilie ; lui désobéir devient pour eux chose aisée, et obéir une affaire qui dépend de leur bon vouloir. Désormais, ses ordres sont de vaines paroles et ses interdits de distrayants propos. Le proverbe dit¹ :

« Parmi les signes de la bonne Fortune, on trouve le grand sérieux ».

Conjoindre l'espoir et la crainte est le moyen que le Prince utilise pour favoriser l'obéissance des sujets par l'espérance, et prévenir la désobéissance par la crainte. L'espoir emplit leurs cœurs et la crainte se répand dans leurs poitrines, fortifiant ainsi son pouvoir et rendant droits ses auxiliaires. Un sage dit² :

« Quiconque se détourne de la prudence et de la méfiance, fondera ses affaires sur de mauvais fondements, verra disparaître sa puissance, et s'emparer de lui l'impuissance.

En ce qui concerne l'équité (*insāf*), elle repose sur le fait que le Prince est un justicier capable de distinguer entre le vrai et le faux, et grâce auquel l'état des sujets connaît la droiture, et les choses du royaume rentrent dans l'ordre. En effet, aucun État ne peut se fixer durablement tant que la population ne peut jouir d'un traitement équitable, et que l'injustice l'y emporte sur la justice. Car la moindre injustice peut avoir des effets néfastes, que dire alors si elle est générale ?

N'était l'équité pratiquée par les méchants, ces derniers n'auraient pas accompli leurs mauvaises actions³. Que dire alors d'un Prince que Dieu a chargé de veiller sur Ses serviteurs, et à qui Il a confié la tâche de faire prospérer le pays, mais qui n'incite pas les gens à se montrer équitables et bienveillants les uns envers les autres ? Chez un tel Prince, les passions se mêlent aux écarts, et la force n'est employée que pour empêcher le dû d'être rendu, et pour faire en sorte que ce qui ne doit pas être fait soit accompli jusqu'au bout. Cela conduit les gens à l'agitation provoquée par le désir de se dominer les uns les autres, et à disputer de supériorité les uns à l'égard des autres à

1. La maxime est d'Aristote dans Ibn Munqid, *Lubāb al-ādāb*, *Ibid.*, p. 68.

2. *Ibid.*, p. 61, où Aristote est l'auteur du propos. Elle est également présente dans al-Ahwāzī, *al-Farā'id wa l-qalā'id*, *op. cit.*, p. 62.

3. Al-Māwardī veut dire par là que même les bandits ou les voleurs utilisent entre eux un code fondé sur la justice qui leur permet de réaliser leurs mauvaises actions.

cause de leur désir hégémonique et de leur emportement. Peut-on espérer obtenir d'un tel Prince quelque chose de droit alors que tous les fondements de la politique ont été, par lui, sapés et détruits ? Non, le faux ne peut jamais se transformer en vrai, ni le vice en vertu. Ardašīr ibn Bābik dit :

« Lorsque le souverain renonce à la justice, les sujets renoncent à obéir ».

Alexandre le Grand dit aux sages de l'Inde⁴ :

« Qu'est-ce qui est meilleur, la justice ou le courage ? » Ils répondirent : « Lorsqu'on applique la justice, on se passe de courage ».

Un savant dit :

« La souveraineté se maintient dans l'impiété, mais ne peut subsister malgré l'injustice »

Un poète a repris cette idée en disant :

« Tu dois observer la justice si tu es chargé du gouvernement de l'État, et te garder de t'y montrer inique.

Car que ce soit dans les villes ou dans les campagnes, la souveraineté se maintient dans l'impiété ignorante, mais ne peut subsister dans l'injustice ».

Ce propos ne contredit pas notre réflexion avancée plus haut sur le fait que la religion fasse partie des fondements de la souveraineté. Car l'impiété est une fausse religion alors que la foi est une vraie religion, mais chacune est une religion, même si l'une est vraie et que l'autre est fausse. Impétueux et violents, certains magistrats pourraient penser que l'injustice augmente la puissance et la capacité à dominer les autres, que leur fortune va grossir et s'accroître en multipliant les abus, mais ils oublient, par là, que l'injustice possède une puissance d'extirpation qui, avec peu de choses insidieuses détruit à terme beaucoup de choses droites. Puis cette fortune aura pour sort la disparition, comme il est dit dans les maximes des Perses⁵ :

4. Al-Ahwāzī, *al-Farā'id wa l-qalā'id*, *op. cit.*, p. 5.

5. Ibn al-Muqaffa', *al-Adab al-sagīr*, *op. cit.*, p. 64, et Ibn Qutayba, *Uyūn al-ahbār*, *op. cit.*, t. 3, p. 169.